

Geneviève BLANC
Vice-Présidente déléguée à
l'environnement et à la prévention
des risques

6 septembre 2018

Labellisation « Sites rivières sauvages » et « Rivière en bon état » du Galeizon

Monsieur le sous-préfet, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Présidents, Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs, les représentants des associations, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole au titre de présidente de la Commission Locale de l'Eau ainsi qu'au titre de ma délégation de Vice Présidente Environnement au Conseil Départemental et j'y associe mes collègues Isabelle Fardoux Jouve et Patrick Malavieille.

Le site du Martinet sur lequel nous sommes réunis aujourd'hui pour la labellisation du Galeizon en tant que rivière en bon état et rivière sauvage, est une propriété départementale confiée en gestion au syndicat des Hautes Vallées Cévenoles. A l'origine, il avait été acquis dans le cadre de projet de plusieurs barrages suite aux crues de 1958. Seuls les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Camboux ont été finalement réalisés.

Des années ont passé et nous sommes réunis aujourd'hui pour honorer la préservation du Galeizon, au travers des labellisations, mais aussi grâce à une gestion au quotidien des acteurs du territoire, qui ont inventé ici une manière de vivre avec le cours d'eau.

Au passage, nous constatons avec satisfaction l'évolution des politiques de gestion. Aujourd'hui, nous continuons bien entendu de réaliser des ouvrages lorsque cela est nécessaire mais cela n'est plus une solution unique voire « magique » ! et la performance d'un syndicat ne se mesure plus seulement au volume des travaux réalisés.

La labellisation d'un cours d'eau comme le Galeizon consacre une gestion locale, équilibrée, portée avec succès par le syndicat des Hautes Vallées Cévenoles depuis de nombreuses années. Ce syndicat est un partenaire précieux à mes yeux de Vice Présidente Environnement, et je remercie les élus locaux, les élus du syndicat et son équipe, pour ce travail de recherche et de développement local mené au quotidien avec les habitants.

Le bassin versant du Galeizon est à ce titre, au-delà de son caractère sauvage et naturel, un site d'expérimentation où l'homme est au centre de la gestion, et l'activité humaine pensée en cohérence avec le fonctionnement du cours d'eau, avec la forêt, bref, avec l'environnement qui est ici un moteur de développement. Les expérimentations menées ici peuvent inspirer des applications à plus grande échelle dans nos politiques publiques.

Cette labellisation met également en évidence le rôle primordial de la concertation et de la sensibilisation pour conduire avec succès une politique de gestion de l'eau.

D'ailleurs, plus largement, le bassin des Gardons a été le premier bassin en France à lancer un SAGE (schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et le second à mettre en place une CLE (Commission Locale de l'Eau). La CLE des Gardons est en place depuis bientôt 25 ans et la concertation s'est avérée essentielle pour élaborer et accompagner notre politique. La validation du second SAGE, du second contrat de rivière puis plus récemment du Plan de Gestion Ressource en Eau, avec des vrais débats, parfois houleux, d'une grande richesse et d'une grande diversité, montre à quel point cette instance est importante et à l'écoute des acteurs pour produire des documents de planification en s'appuyant sur l'expérience locale.

La barre est aujourd'hui haute sur le Galeizon et un autre défi s'annonce, le maintien du bon état de ce cours d'eau dont les labels sont les témoins. Je suis certaine que nous pourrons compter sur l'EPTB Gardons pour s'y employer à vos côtés. Je tiens à remercier d'ailleurs les élus et l'équipe de l'EPTB Gardons pour le travail accompli et celui qui s'annonce, dans un moment où la gestion est de plus en plus complexe et contrainte financièrement.

Dans ce contexte, et de par l'application de la loi Gemapi, le Département du Gard, impliqué depuis de nombreuses années au titre de ses politiques Environnement et Risques, a été amené à se repositionner.

Nous avons fait le choix au Département de ne pas faire peser la gestion des barrages comme celui de Ste Cécile sur le territoire et d'en rester gestionnaire. Nous avons également renouvelé par un vote en Assemblée, notre engagement auprès des syndicats de bassin versant au travers d'un soutien aux Investissements.

Concernant nos politiques environnementales, nous les poursuivons avec nos partenaires tels que le syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, et je profite de l'occasion pour vous annoncer le lancement imminent du schéma départemental des activités pleine nature, travail auquel seront associés les syndicats Environnement bien sûr, mais également tous ceux qui le souhaitent, puisque au final, c'est bien la population qui est la principale concernée par nos politiques !

Je vous remercie.